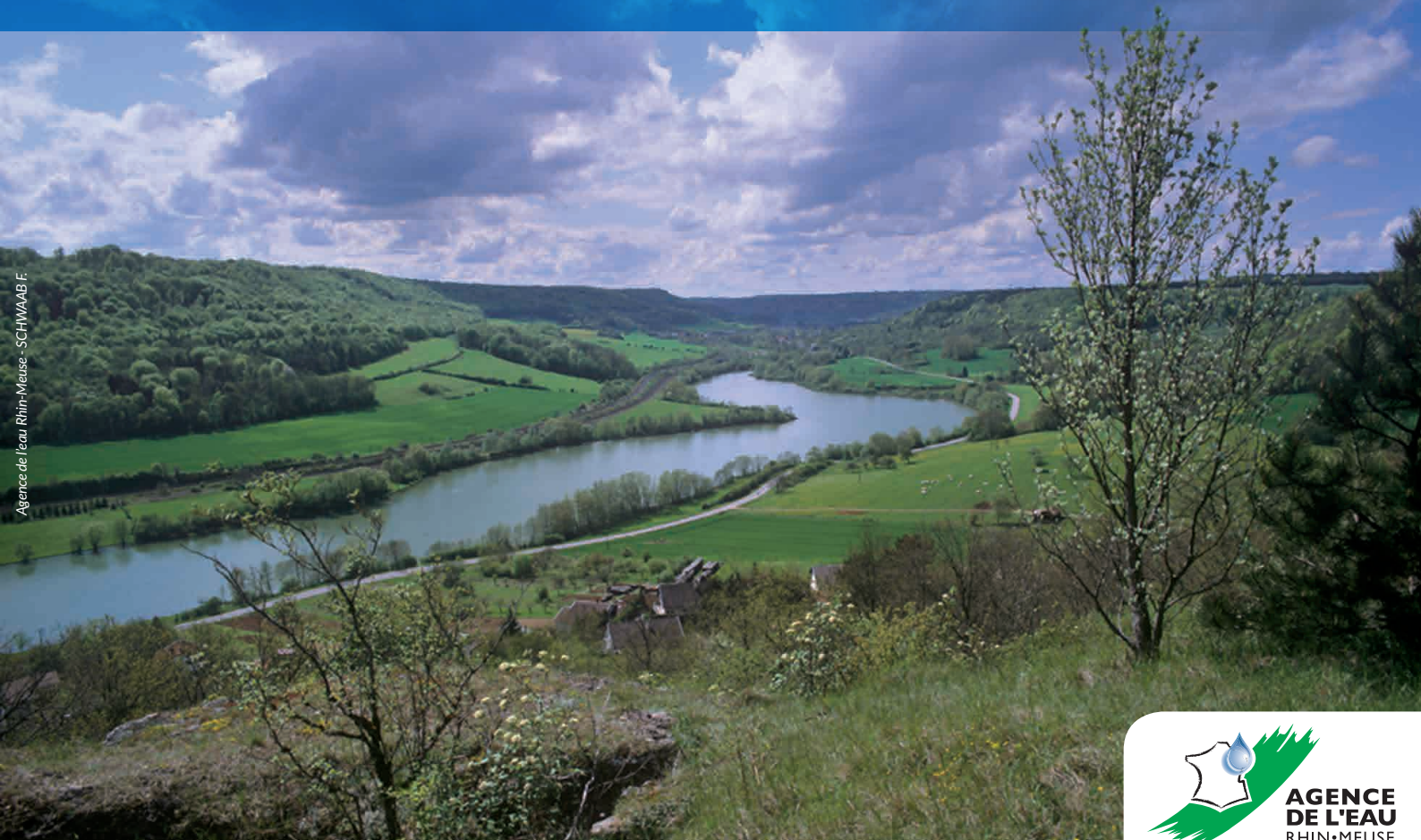
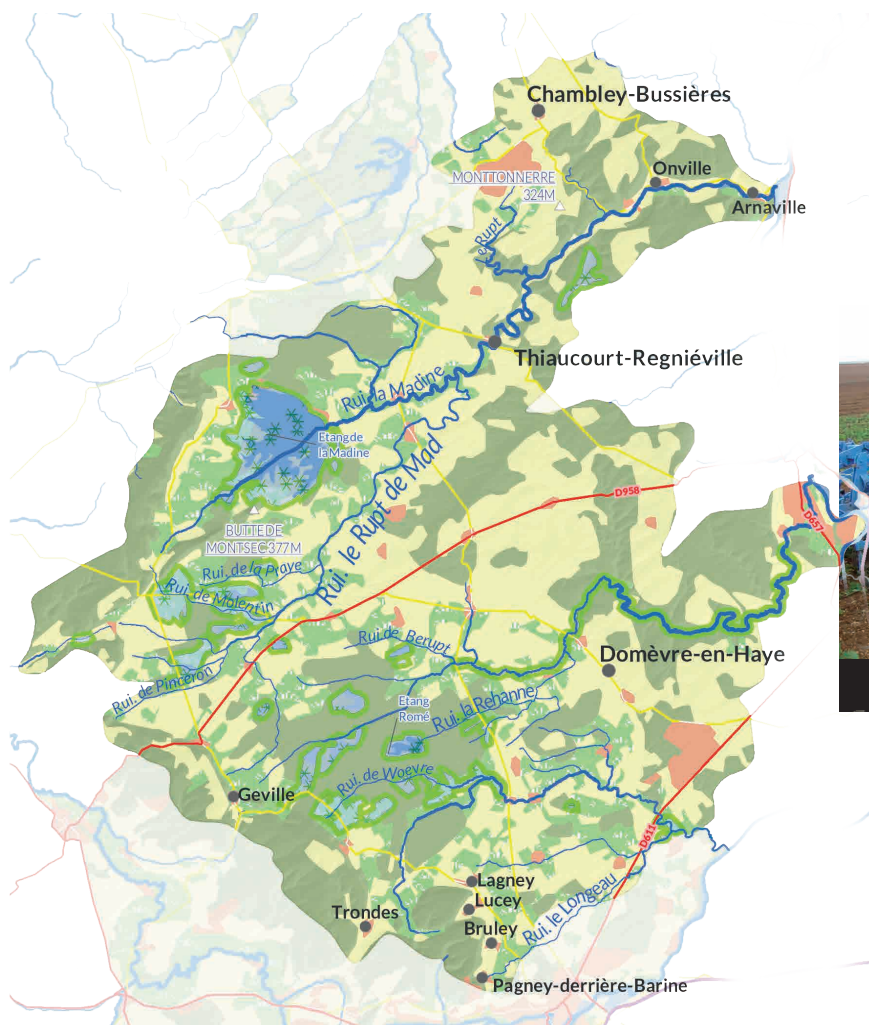


POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES **RUPT DE MAD, ESCHE, TERROUIN**

*Blénod-lès-Pont-à-Mousson • Thiaucourt-Regniéville • Jézainville • Chambley-Bussières
Arnaville • Bruley • Geville • Lucey • Pagny-derrière-Barine • Onville*



PORTRAIT



Binage sur champs de colza à Martincourt (54), exemple d'une solution alternative à l'utilisation des pesticides

Agence de l'eau Rhin-Meuse - DIDOT F.

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables



58%

du territoire dédié à l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 10/34)



3%

du territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse : 33/34)



1,7

COMMERCE OU ARTISAN
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 26/km²)



5200 HA

de zones humides remarquables pour leur intérêt écologique

Le bassin Rupt de Mad, ESCHEe, Terrouin comprend 78 communes pour 24 500 habitants (INSEE, 2013). Sa densité de population est près de quatre fois plus faible que la moyenne nationale.

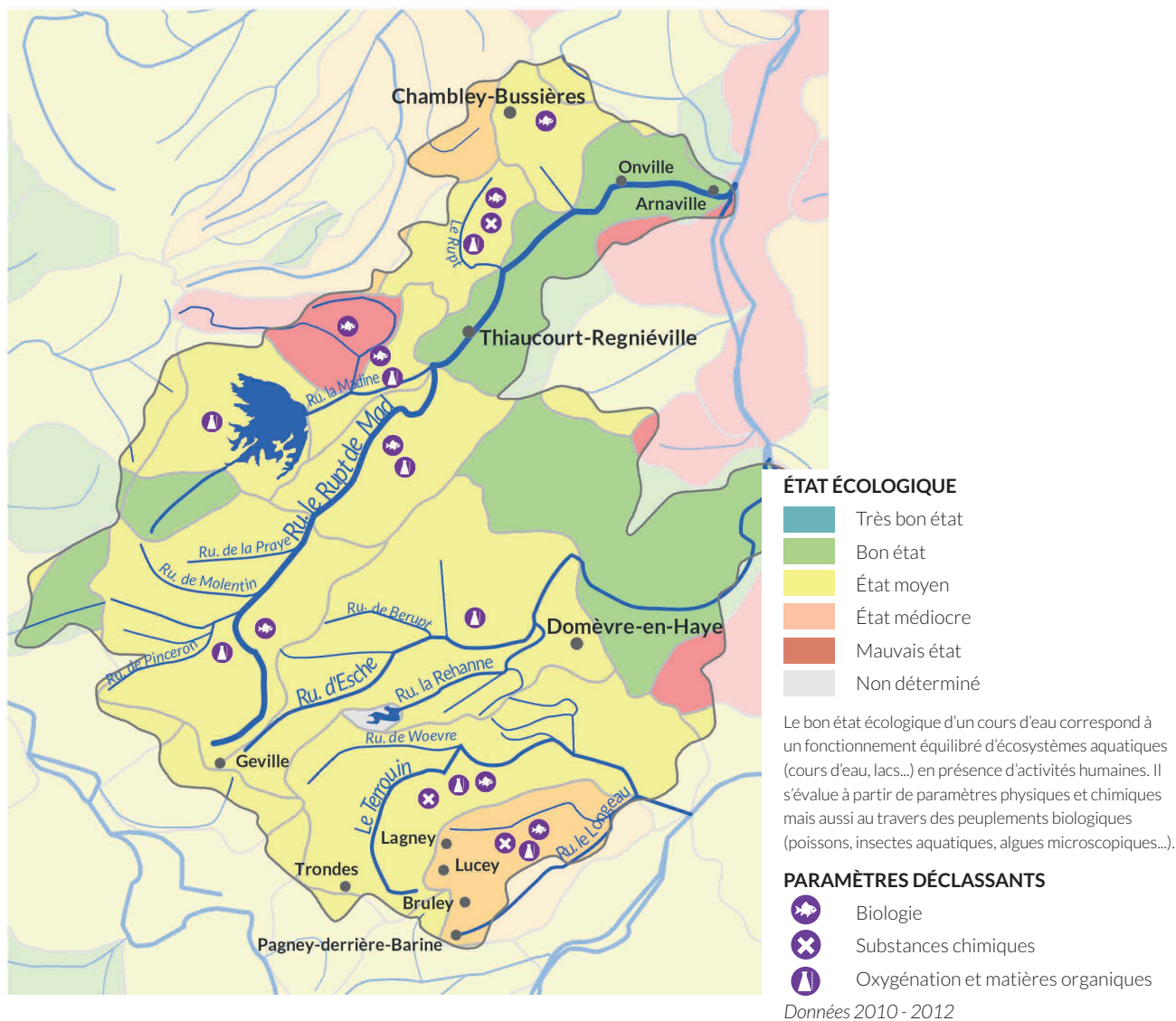
L'agriculture omniprésente utilise environ 60% des terres, exploitées à parts égales pour l'élevage et la production céréalière.

Ce territoire est découpé en deux zones géologiques distinctes dont les caractéristiques très spécifiques influencent fortement le paysage et le fonctionnement des cours d'eau. La plaine de la Woèvre située à l'ouest sur un sol

imperméable s'avère sensible aux transferts de pollution par ruissellement notamment vers les plans d'eau, très nombreux sur le secteur. À l'est, les côtes de Moselle sont situées sur un sol très infiltrant rendant les eaux souterraines très sensibles aux transferts de polluants.

L'objectif de suppression de tout risque de pollution des eaux dans ce secteur s'avère particulièrement important notamment au niveau de l'étang de Madine et du Rupt de Mad qui constituent un véritable « château d'eau » alimentant en eau potable l'agglomération de Metz.

QUALITÉ DES EAUX



Sur le bassin hydrographique Rupt de Mad, Esche, Terrouin, les cours d'eau ont été subdivisés en 12 entités homogènes. Trois d'entre elles présentent un bon état écologique : l'amont du ruisseau de la Madine et les parties aval de l'Esche et du Rupt de Mad. Sept ont un état écologique moyen, présentant de légères dégradations qui ne permettent pas le maintien de la faune aquatique originelle sur ce type de rivière.

Parmi les cours d'eau les plus dégradés, on recense le Longeau qui présente des teneurs excessives en nutriments (azote, phosphore) dégradant les conditions de vie des animaux aquatiques (poissons et invertébrés). Le ruisseau de la Tuile est classé en mauvais état écologique, avec un cortège d'espèces de poissons très déséquilibré.

Dans son ensemble, l'état chimique des cours d'eau est déclassé par la présence de substances chimiques tels que les pesticides, certains métaux lourds et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus notamment de tous types de combustions.

La ressource en eau souterraine ne présente que des dégradations locales avec des teneurs excessives en pesticides et en ammonium. Enfin, 5 captages dégradés par des nitrates et/ou des pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

50% DES COURS D'EAU
EN ÉTAT ÉCOLOGIQUE
MOYEN

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



POLLUTIONS DIFFUSES

- Encourager les pratiques réduisant l'utilisation des fertilisants et pesticides. Les compléter par la création de zones « tampons » en sortie de drains agricoles (plantations de haies, bandes enherbées) et dans la vigne.

PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Encourager un élevage durable permettant de concilier des productions locales de qualité et la préservation des milieux aquatiques (maintien des prairies inondables, de la végétation rivulaire).

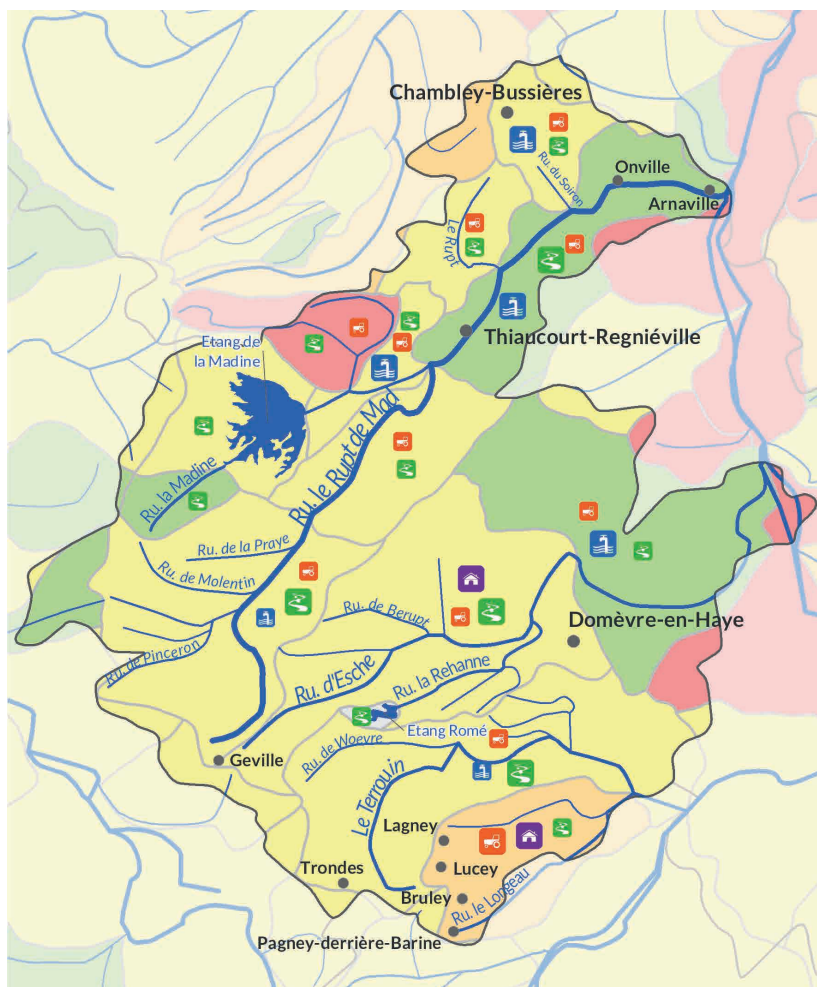


RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer les étangs et les obstacles infranchissables pour améliorer la circulation des poissons et des sédiments notamment sur le ruisseau du Soiron et le Rupt de Mad.

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Mettre en place une gestion des cours d'eau respectueuse de leur écologie
- En amont, généraliser leur renaturation notamment sur la plaine de la Woèvre et à l'amont du territoire en partenariat avec les propriétaires riverains
- En aval, restaurer prioritairement les cours d'eau en traversée urbaine
- Poursuivre les inventaires des zones humides remarquables et ordinaires. Développer des actions pour leur protection/restauration sur les fonds de vallée et sur l'amont du territoire



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

FOCUS



++

CAPTAGES DÉGRADÉS

- Mettre en œuvre le plan d'actions visant la reconquête de la qualité de leurs eaux. Concerne les communes de Jaulny, Apremont-la-Forêt, Manoncourt-en-Woëvre, Rosières-en-Haye et Metz.

PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SUPERFICIELLES

- Engager une étude globale et concerter les usagers de l'eau pour trouver des solutions de gestion des débits des cours d'eau impactés par des barrages et des étangs.



+

POLLUTIONS PONCTUELLES ET DISPERSÉES

- Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses et la recherche de solutions collectives permettant de les réduire voire de les supprimer.



+

POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES URBAINES

- Créer de nouvelles stations d'épuration sur la base d'une étude technico-économique sur le Longeau et l'amont de l'Esche.
- Réduire les déversements d'eaux usées vers le milieu naturel en temps de pluie sur la station d'épuration de Toul. Concerne le secteur du Longeau (Bruley et Pagny-derrière-Barrine) et l'aval de l'Esche (Blénod-lès-Pont-à-Mousson et Jezainville)
- Poursuivre et encourager l'engagement des communes dans la démarche «zéro pesticide».



L'étang de Jévaux aujourd'hui restauré, hébergeur de biodiversité

L'ÉTANG DE JÉVAUX, ZONE HUMIDE RESTAURÉE, BIODIVERSITÉ RETROUVÉE

Sur le territoire, les cours d'eau et les zones humides ont été fortement modifiés par l'intensification des pratiques agricoles et l'urbanisation (drainage, rectification, seuils...). Des actions de restauration sont engagées pour améliorer la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques. C'est ainsi que la commune de Geville (55) en partenariat avec le parc naturel régional de Lorraine a réhabilité l'étang de Jévaux laissé à l'abandon. Rare lieu du territoire propice à la reproduction des amphibiens, l'étang se comblait progressivement. Un curage délicat du fond de l'étang et l'installation d'un vannage servant à maintenir un niveau d'eau constant ont ainsi été installés. À présent, la zone humide assure pleinement son rôle d'hébergeur de biodiversité. Crapauds accoucheurs, grenouilles rousses et tritons alpestres palmés y ont d'ores et déjà élu domicile.

PRÉSERVER LA PRINCIPALE SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE

L'approvisionnement en eau potable de l'agglomération messine dépend pour deux tiers des eaux de surface en provenance de l'étang de Madine. Prélevée au barrage d'Arnaville (12,7 millions de m³ en 2012) cette ressource est particulièrement vulnérable aux pollutions d'origine humaine (agricoles, domestiques et artisanales). En raison d'une forte dépendance du régime hydrologique des cours d'eau et potentiellement de l'impact du réchauffement climatique sur ce dernier, la sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'agglomération messine est aujourd'hui une priorité. Une concertation avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire du lac de Madine sera à rechercher. Elle aura pour objectif de concilier la multiplicité des usages existants (eau potable, tourisme, hydroélectricité, autres activités économiques) et le maintien d'une eau de qualité. C'est l'enjeu principal du schéma d'aménagement et des gestion des eaux (SAGE) qui vient d'être lancé sur les bassins versants du Rupt de Mad, de l'Esche et du Trey. Son périmètre a été défini en juin 2014.



Ouvrage de vidange de fond et son abri de commande à l'extrémité de la digue Lac de Madine

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En impulsant une dynamique territoriale avec les propriétaires présents sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable, je participe efficacement à la reconquête de la qualité de leurs eaux »



« En limitant mon utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires, je contribue à améliorer la qualité de l'eau dans la nature, je préserve la qualité de l'eau potable et diminue le coût de son traitement »



« En faisant émerger un programme de renaturation des milieux aquatiques et humides, je contribue à améliorer efficacement l'état écologique des eaux »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres.
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures).
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

AUTRES PARTENAIRES

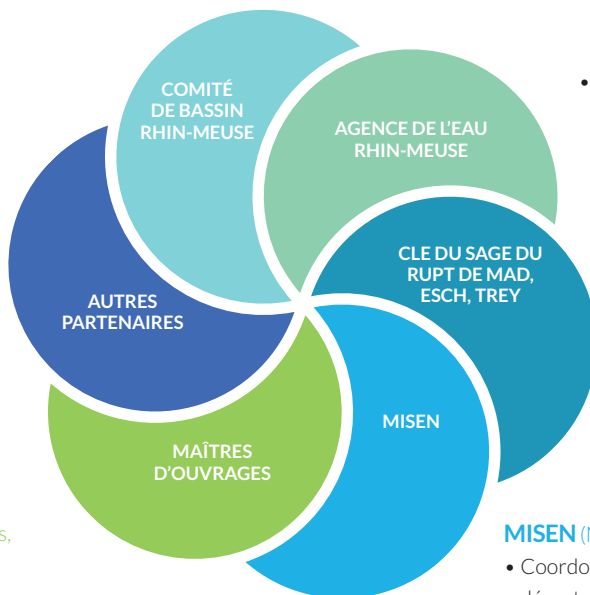
(conseil départemental, conseil régional, parc naturel régional de Lorraine...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages.

MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 55 et 54) décline les priorités d'actions.
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU RUPT DE MAD, ESCH, TREY

- Lieu de concertation où sont déclinées les orientations du plan de gestion.
- Trouve des solutions à des problématiques locales.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 55 et 54).
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.